

CHALLENGE « RESOLUMENT FEMININ »

DISCIPLINE CIBLE Saison 2019/2020

PRESENTATION:

- Tir en équipe
- Une équipe est composée de 3 ou 4 dames d'un même club ou d'un même département
- Toutes les participantes tirent avec la même arme
- 3 manches obligatoires:
 - 1 manche en Tir Salle
 - 1 manche en TAE National
 - 1 manche en TAE International (chacune tire à sa distance)

- Catégories : de Cadettes à S3

- Période : saison sportive en cours

- Armes : arc classique ou arc à poulies

REGLEMENT:

- Les compétitions supports pour ces 3 manches seront laissées au choix de l'équipe pour gérer les disponibilités de chacune,
- Inscription de l'équipe de 3 ou 4 compétitrices au niveau de la ligue en début de saison (possibilité d'un changement maximum),
- Déposer l'équipe au greffe avant le début de la compétition choisie,
- Même départ pour l'équipe,
- Dans le cas d'une équipe constituée de 4 dames, seuls les 3 meilleurs scores de l'équipe seront pris en compte sur « le coupon de scores »,
- Le classement sera effectué sur le cumul des scores de l'équipe réalisés sur les 3 manches,
- Chaque équipe peut faire autant de départs qu'elle souhaite pour améliorer son score,
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon les meilleurs scores du **TAE International** puis du TAE National et du tir Salle,
- Les résultats seront transmis à la ligue au moyen d'un « *coupon de scores* » adressé à la commission féminine de la ligue (obligatoirement daté et signé par l'arbitre responsable du concours),
- Les engagements des concours seront à la charge de l'équipe (club ou CD), l'inscription au challenge est gratuite.

Les 2 équipes gagnantes (une équipe arc classique et une équipe arc à poulies) seront invitées au déjeuner à l'Assemblée Générale du Comité Régional et recevront les récompenses qui leur seront réservées (valeur de 200 € pour chaque équipe).

Note importante:

Ne peuvent pas participer les archères évoluant en D1, D2 ou DNAP.

Commission féminine CRTAO : feminin@arc-occitanie.fr